



**CANADA
QUÉBEC – MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

ST-LUDGER, LE 19 MARS 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue exceptionnellement par conférence téléphonique, conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-004 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux le jeudi 19 mars 2020 à 20h15 à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Goderic Purcell, Roger Nadeau et Thérèse Lachance.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

Tous les membres du Conseil municipal participant à la conférence téléphonique, et ont par conséquent été dûment convoqué dans le cadre de cet appel à la séance extraordinaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance extraordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2020-03-101

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 19 mars 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Modification du taux d'intérêt décrété pour l'année 2020 et applicable à toute somme due
5. Site internet – Fenêtre pop up
6. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune personne présente.

4. MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT DÉCRÉTÉ POUR L'ANNÉE 2020 ET APPLICABLE À TOUTE SOMME DUE

Résolution 2020-03-102

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a décrété, par l'adoption du règlement n° 2020-230, qu'un versement échu porte intérêt au taux de 8 % par année ;

ATTENDU que l'article 981 du *Code municipal du Québec* autorise les municipalités à décréter, par résolution, un taux d'intérêt différent que celui par règlement ;

ATTENDU que le Québec connaît une crise sanitaire sans précédent ;

ATTENDU la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la Municipalité désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable à toute créance qui lui est due à 0 % ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE le taux d'intérêt pour toute somme due à la Municipalité qui demeure impayée pour les versements dont l'échéance est le 26 mars et le 28 mai 2020 est établi à 0 % par année ;

QUE ce taux d'intérêt s'applique jusqu'au 6 août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

5. SITE INTERNET – FENÊTRE POP UP

Résolution 2020-03-103

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QUE Quatorze Communications soit mandatée à procéder à la programmation d'une fenêtre pop up d'avis au client s'affichant sur la page d'accueil de notre site Web pouvant être masqué selon les besoins, au coût de 175.00 \$, taxes en sus;

QUE cette facture soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-671 *Matériel informatique – maintenance, rép.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Résolution 2020-03-104

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 20 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Bernard Therrien, Maire

Julie Létourneau, Dir. Gén.